



FAPEO

Fédération des Associations de Parents
de l'Enseignement Officiel

Communiqué de presse

Suspension des cours : un accueil solidaire organisé des élèves

Étant donné les circonstances et mesures exceptionnelles décidées ce jeudi 12 mars 2020 par le gouvernement fédéral, à savoir la suspension des cours dans tous les établissements scolaires, à tous les niveaux, les parents sont nombreux à se poser des questions légitimes, et pragmatiques sur l'organisation des semaines à venir.

Il a été annoncé qu'un accueil serait organisé pour les enfants dont les parents exercent une profession indispensable au bon fonctionnement des services de la collectivité. Cette annonce a suscité une interrogation sur les critères d'accès à l'accueil : seuls les enfants dont les parents exercent une profession liée aux soins et à la santé y auront-ils accès ? Et effectivement, la question est pertinente, de nombreuses professions sont concernées par le bon fonctionnement de la collectivité : chauffeurs de bus, livreurs, magasiniers, travailleurs de l'HORECA, enseignants, puéricultrices, etc.

À la suite de notre rencontre ce vendredi au Cabinet de la Ministre de l'enseignement, nous avons été rassurés sur le fait que tous les élèves seront accueillis sans que les parents ne doivent se justifier. Néanmoins, la FAPEO comprend l'appel fait aux parents à la responsabilité collective et à la solidarité face aux mesures, ce qui implique aussi d'essayer de trouver des alternatives à l'accueil dans l'école, afin de permettre un accueil de qualité pour les enfants dont les parents n'ont pas d'autres solutions. De fait, il est probable, et c'est compréhensible dans les circonstances actuelles, que les écoles doivent travailler avec des équipes réduites.

Concernant le travail scolaire à domicile qui pourrait être demandé aux élèves, nous attirons l'attention sur le caractère discriminant de celui-ci. Tous les élèves ne sont pas équipés de la même façon et ne peuvent pas tous trouver un soutien pédagogique à la maison. Il est essentiel que, si un travail devait être demandé, celui-ci ne peut concerner en aucun cas une nouvelle matière ni faire l'objet d'une évaluation.

Enfin, cette situation demande que le Gouvernement anticipe la reprise des cours et les conséquences des cours manqués sur l'acquisition des compétences, et ce au moment où les évaluations de fin d'année approchent.

Contacts :

Luc Pirson, Président, 0494/57 30 42

Véronique de Thier, Responsable Bruxelles, 0498/19 15 84